

Subsides détournés à la  
Cité des métiers de Liège ?

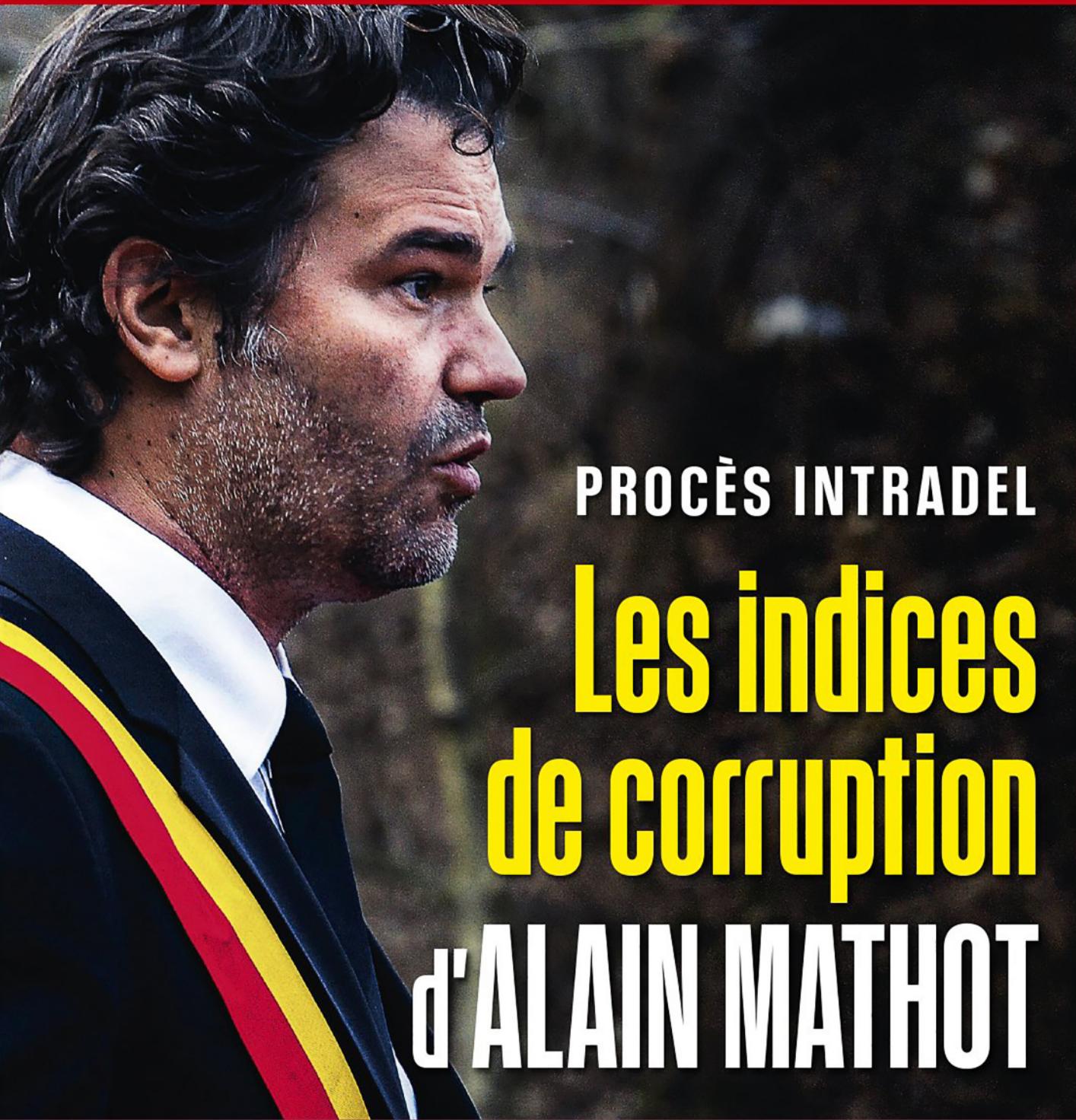
Stade national, RER... Pourquoi  
la Belgique n'y arrive jamais

On va remarcher  
sur la Lune

# LE VIF

L'express

LE VIF 35<sup>e</sup> année n° 48 - L'EXPRESS n° 3485 hebdomadaire du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2017 - BEL/LUX 5,70 € - P509558 - ISSN 0774-2711



PROCÈS INTRADEL

Les indices  
de corruption  
d'ALAIN MATHOT



Les relevés téléphoniques d'Alain Mathot et de son corrupteur présumé, qui est en aveux, révèlent que les deux hommes ont très bien pu se croiser une douzaine de fois à Paris en 2006-2008, pour s'échanger des enveloppes de cash totalisant 700 000 euros. Dans cette affaire, le député-bourgmestre de Seraing a pris, selon un enquêteur, « des précautions qu'habituellement seuls les mafieux utilisent ».

PAR DAVID LELOUP

Je voudrais faire une déclaration et vous dire la vérité. » Philippe Leroy, patron d'Inova France, vient de s'entretenir quelques minutes avec son avocat. Il est 17 h 37, ce mercredi 16 novembre 2011. Le juge Philippe Richard l'a privé de liberté le matin même. Le magistrat liégeois vient de déstabiliser Leroy en lui mettant sous le nez sa correspondance privée avec son comparse Alain Basilien, ex-échevin (PS) des finances de Honnelles (Hainaut) et roi des factures bidon. Les deux hommes travaillent ensemble depuis des années.

A la demande de Leroy, Basilien envoie des fausses factures à Inova, qui les paie sans poser de questions. Cela permet de sortir des fonds d'Inova, sous une apparence légalité. Mais aucun service n'est fourni en échange. Les deux hommes « noircissent » de l'argent. C'est l'inverse du blanchiment : ils le sortent de l'économie légale pour pouvoir payer des commissions occultes. A qui ? Des intermédiaires, qui ont permis à Inova de remporter certains marchés.

Face aux documents saisis quelques semaines plus tôt chez Alain Basilien, à

Portiragnes (à côté du Cap d'Agde, dans le sud de la France), Philippe Leroy craque. Il raconte alors au juge Richard comment il a manœuvré, pendant des années, pour qu'Inova remporte, en 2005, le mégamarché public de l'intercommunale Intradel. Un marché d'environ 200 millions d'euros visant la construction d'un nouvel incinérateur à déchets, à Herstal, inauguré en 2009. Un marché dont quelque 12 millions d'euros de fonds publics ont été détournés, via trois filières, pour enrichir une poignée d'intermédiaires.

## Contrat verbal

« Pour gagner ce projet, j'ai contractué avec MM. Cerutti et Tarquini (NDLR : deux lobbyistes liégeois qui ont signé avec Inova en 2002 et 2003). M. Tarquini m'a présenté M. Alain Mathot, qui m'a demandé mes coordonnées. En 2004, M. Mathot est venu me voir à Paris. Il m'a largement fait comprendre que pour gagner le projet, il fallait faire un contrat de lobbying. Il m'a dit que ce contrat serait tout à fait légal, qu'il y aurait des factures en toute légalité. J'ai accepté. Quelque temps après, il m'a expliqué qu'il fallait que je me débrouille pour honorer le contrat verbal car il ne savait pas produire des factures. Le contrat faisait deux millions d'euros. Il m'a demandé de payer un million d'euros à M. Deferm (NDLR : ami de la famille Mathot). C'est comme ça que j'ai demandé à Fimca (NDLR : société de Zurich partenaire d'Inova) s'ils voulaient bien s'occuper de régler le million à Deferm, à la demande d'Alain Mathot. Le reste, il le voulait en espèces. »

Ces aveux, couchés sur procès-verbal, constituent le grand tournant de l'enquête. Ils vaudront à Alain Mathot une inculpation pour corruption et blanchiment deux semaines plus tard. L'instruction judiciaire, ouverte en 2008, a démontré que Léon-François Deferm a bien perçu un million d'euros d'Inova « pour des prestations invérifiables ». Et ce via une cascade de fausses factures émises par des sociétés belge, suisse et liechtensteinoise. Il est donc certain que la moitié de l'accord qui aurait été passé entre Mathot et Leroy a bien été exécuté. Mais Alain Mathot réfute avoir touché un seul euro du patron d'Inova et a porté plainte pour diffamation contre lui. Le Vif/L'Express, qui a eu accès au dossier pénal via l'association Anticor Belgium, a contacté le député-bourgmestre de Seraing et son avocat, M<sup>e</sup> Franchimont, à plusieurs reprises et depuis un mois avant la parution de cet article. Ils n'ont pas souhaité s'exprimer.

## L'« indispensable » famille Mathot

Face au juge, Philippe Leroy contextualise : « Le projet Intradel était le plus gros projet du groupe Austrian Energy & Environment (NDLR : l'actionnaire d'Inova à l'époque). Au départ, c'était un marché de 186 millions d'euros. Avec la révision de prix, on est arrivé à 200 millions d'euros. [...] A l'époque, rendez-vous compte, nous n'avions jamais gagné un marché en Belgique. C'était le plus gros projet du groupe, j'avais la pression. Je souhaitais avoir le projet. C'est pour cela que j'ai dit oui à Alain Mathot. [...] En Wallonie, c'est toujours la CNIM (NDLR : principal concurrent d'Inova) qui a gagné. La CNIM avait des lobbyistes : Guy Coëme et Michèle Lempereur (NDLR : à l'époque épouse de Guy Mathot, le père

quand M. Alain Mathot m'a proposé un accord, j'ai considéré que nos chances devenaient égales à celles de la CNIM. »

Devenu président de la puissante fédération liégeoise du PS en octobre 2003, Guy Mathot a le bras plus long que jamais. Roger Croughs, le président d'Intradel, a été son chef de cabinet adjoint. Le père d'Alain est clairement une cible pour les deux lobbyistes liégeois au service d'Inova. Dominique Cerutti a programmé une rencontre avec Guy Mathot le 13 mars 2003 pour discuter « du coût, investissement, amortissement et exploitation qu'Inova pourrait garantir ». Quant à Adelio Tarquini, il a chuchoté à l'oreille de Mathot père qu'Inova allait favoriser les sous-traitants locaux, et donc l'emploi à Liège. « Je savais que



Mathot, père et fils. Renseignés comme passages indispensables pour obtenir le marché de l'incinérateur.

M. Guy Mathot était influent et pouvait intervenir en disant un mot à qui il fallait », a déclaré Tarquini aux enquêteurs.

**Deferm et Mathot à l'affût dès 2003**  
Et Alain Mathot dans tout ça ? Dès 2003, il est le fils de son père. Et aider le fils, c'est sans doute s'attirer les faveurs du père. Mais, conseiller communal à Flémalle, il est aussi, jusqu'en septembre 2004, administrateur et membre du comité exécutif de la Socolie (Société coopérative liégeoise d'électricité) qui participera à l'analyse des offres dans le cadre →

# enquête affaire alain mathot

→ du marché de l'incinérateur. Et il semble suivre le dossier de près. Les 13 et 14 janvier 2003, Cerutti organise pour Leroy une visite d'usines dans la région parisienne. Les invités? Trois membres de la direction d'Intradel (Roger Croughs, directeur général ; Georges Pire, administrateur délégué ; et Gustave Hoffman, président). Cerutti, lui, est accompagné par Tarquiniet – surprise – Alain Mathot. Serré financièrement, Mathot travaille depuis 2001 comme consultant pour Tarquiniet. Il monnaie notamment son carnet d'adresses. C'est lui, par exemple, qui présente Croughs à Tarquiniet et lui ouvre les portes d'Intradel. Des prestations « facturées 45 000 euros brut sur plus de deux ans », expliquera Mathot aux enquêteurs.

En mai 2003, Alain Mathot est élu député fédéral et arrête sa consultance pour Tarquiniet. Mais il continue de suivre le

deux bénéficiaires du présumé « contrat verbal » révélé par Leroy, soutenue par Leroy dès 2003 sur le dossier...

## Des enveloppes de 50 000 ou 70 000 euros

Important pour la suite : c'est lors du voyage à Paris de janvier 2003 qu'Alain Mathot dit avoir rencontré Philippe Leroy pour la première fois (Leroy évoque, lui, une rencontre à Liège). Mathot n'aurait recontacté le Français qu'à deux reprises. En septembre 2008, lors d'un tournoi de pétanque organisé par Tarquiniet et Leroy à Seraing. Puis en octobre 2009, le jour de l'inauguration de l'incinérateur. Alain Mathot ne se souvient, dit-il, d'aucune autre rencontre avec Philippe Leroy.

Ce dernier a une tout autre version. « Pour sortir des espèces en faveur d'Alain Mathot, on s'est servi de BLS Ingénierie (NDLR : société bidon gérée par Basilien

retirer anonymement du cash dans des distributeurs pour, dit Leroy, le remettre à Mathot.

Selon Philippe Leroy, les actionnaires d'Inova étaient parfaitement au courant des deux millions demandés par Alain Mathot en 2004 : « L'argent était incorporé dans l'offre. » Et ce, dit-il au juge, « avec l'aval du management d'Austrian Energy ». Soit les big boss Klaus Zink et Mirko Kovats. « J'ai commencé à remettre de l'argent à M. Mathot quand j'ai eu moi-même cet argent, début 2006. Cela a duré jusqu'en 2008, un peu avant vos perquisitions (NDLR : la première vague a lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2008). Durant cette période, j'ai remis à M. Mathot des enveloppes contenant des sommes de 50 000 euros la plupart du temps, et parfois 70 000 euros. Nous nous contactions par téléphone, tantôt lui (pour faire le point), tantôt moi (quand j'avais réuni une somme suffisante). »

## La ligne du temps qui tue

Depuis ces déclarations fracassantes du 16 novembre 2011, qui vaudront à Leroy d'être inculpé sur-le-champ pour corruption, la justice va vérifier la « plausibilité matérielle » des aveux. C'est ainsi que l'étau judiciaire va progressivement se resserrer autour d'Alain Mathot. Les enquêteurs vont d'abord récupérer puis croiser les factures détaillées de téléphonie mobile de Mathot et Leroy. Résultat ? Entre le 18 avril 2006 et le 6 juillet 2008, période correspondant à celle où Leroy affirme avoir remis des enveloppes de cash à Mathot, les deux hommes ont eu 71 contacts téléphoniques, dont 38 appels directs et 33 sms. Et c'est un minimum car, selon les opérateurs, tous les contacts n'étaient pas identifiables. A cela, les enquêteurs vont greffer les relevés des dépenses Visa d'Alain Mathot, et d'autres informations, pour réaliser une ligne du temps détaillée des possibilités de rencontres physiques des deux hommes à Paris. Un document que Le Vif/L'Express publie sur son site dès ce jeudi 30 novembre (1).

depuis le sud de la France). On a introduit dans la comptabilité d'Inova des fausses factures BLS pour payer Alain Mathot. J'ai toujours rencontré Alain Mathot seul à Paris. C'était à l'hôtel Méridien, Porte Maillot, et au Baltimore, avenue Kléber, que j'ai remis du cash à Alain Mathot pour environ 700 000 euros. On a commencé à payer en 2006. M. Basilien prenait 15 % pour les fausses factures. » Basilien chargeait ensuite les fonds détournés d'Inova sur des cartes bancaires prépayées. Il remettait les cartes à Leroy qui allait alors



dossier du futur incinérateur. Le 3 novembre 2003, quelques jours avant qu'Intradel ne lance l'appel d'offres, il reçoit un courriel de l'ex-avocat (radié) Michel Vander Elst. Inquiet, le bras droit de « LFD » (Léon-François Deferm) s'adresse à la collaboratrice de Mathot, qui relève ses messages : « Alain a-t-il des nouvelles concernant le projet Intradel ? LFD part mercredi en Argentine et s'étonne de n'avoir aucune info quant à ce projet, ceci dit confidentiellement. » D'autres courriels suivront. Bref, Mathot et Deferm, les

depuis le sud de la France). On a introduit dans la comptabilité d'Inova des fausses factures BLS pour payer Alain Mathot. J'ai toujours rencontré Alain Mathot seul à Paris. C'était à l'hôtel Méridien, Porte Maillot, et au Baltimore, avenue Kléber, que j'ai remis du cash à Alain Mathot pour environ 700 000 euros. On a commencé à payer en 2006. M. Basilien prenait 15 % pour les fausses factures. » Basilien chargeait ensuite les fonds détournés d'Inova sur des cartes bancaires prépayées. Il remettait les cartes à Leroy qui allait alors

QUESTION : Nous vous informons que le n° +22563302 correspond en fait au numéro de téléphone de M. LEROY (+33674413) que vous avez codé en retranchant le chiffre 1 à chaque position et que le n° 67379 correspond au code postal de M. LEROY (78480) duquel vous avez également retranché le chiffre 1 à chaque position.

Pourquoi avez-vous codé ces 2 numéros de la sorte ?

REPONSE : Parce que mon gsm est en contact avec l'ensemble du bureau et que je ne voulais pas qu'on sache que j'avais les coordonnées de Mr. LEROY. Il s'agit des coordonnées que j'ai obtenues lorsque je les ai redemandées après vos perquisitions, comme je vous l'ai expliqué hier.

QUESTION : Vous avez pris des précautions (codage du n° de téléphone et changement de GSM) que habituellement seuls les mafieux utilisent, à savoir :

- prendre un numéro de téléphone intraçable ;
- faire connaître à un proche ce numéro par un mode de communication en théorie non repérable et inviolable ;
- conseiller à ce proche d'également changer de numéro de téléphone ;
- par là, l'avertir d'un danger ;
- coder un numéro de téléphone et une adresse d'un comparse.

Pourquoi avez-vous utilisé de telles méthodes ?

REPONSE : J'ai déjà répondu, c'est de la parano.

Extrait de l'un des interrogatoires d'Alain Mathot. Ici, sur le codage du numéro de téléphone de Philippe Leroy par le député-bourgmestre.

Quatre séjours sortent du lot. Le 15 mars 2007, Alain Mathot est sur le territoire français lorsqu'il reçoit un sms de Leroy à 17 h 15. Du 11 au 13 juin 2007, le bourgmestre de Seraing séjourne à l'hôtel Le Jeu de paume à Paris et, durant cette période, les deux hommes échangent deux appels et un sms. Entre le 11 et le 14 mars 2008, Mathot a trois contacts téléphoniques avec Leroy alors qu'il est en France et passe par Roissy, en banlieue parisienne. Enfin, le lundi 7 juillet 2008, les deux hommes semblent particulièrement synchronisés. Un rendez-vous avec « Alain M » apparaît dans l'agenda électronique de Leroy saisi chez Inova. Leroy a confirmé qu'il s'agissait bien d'Alain Mathot : « Je ne connais personne d'autre dont le nom commence par Met qui se prénomme Alain. » Le matin, Mathot paie 64 euros avec sa carte Visa

au guichet de la SNCB Liège-Guillemins international. L'achat d'un billet Thalys pour Paris ? Il appelle un correspondant belge depuis la Belgique à 7 h 44 et l'appel



Alain Basilien, ex-échevin (PS) des finances de Honnelles, qui « noircissait » avec Philippe Leroy de l'argent d'Inova pour payer des commissions occultes.

## Huit séjours à l'hôtel à Paris

Sur la période critique d'avril 2006 à fin 2008, Alain Mathot a réglé pas moins de huit courts séjours dans des hôtels avec sa carte Visa : Méridien (3), Baltimore (2), Jeu de paume (1), Scribe (1), Montalambert (1). Mais son gsm est détecté sur le réseau français lors de 22 séjours. Notons que les deux hôtels les plus fréquentés par Mathot sont les deux cités par Leroy dans ses aveux. Si le patron d'Inova ment, comme le prétend Mathot, comment Leroy aurait-il pu deviner les noms de ces deux hôtels ?

Un autre détail interpellant a surgi dans la bouche de Leroy lors de la confrontation entre les deux hommes : « Pour mémoire, un de ces rendez-vous était au moment de la réouverture du Crazy Horse puisque c'est M. Mathot lui-même qui m'a dit qu'il était là pour cette raison, car le Crazy Horse était repris par un de ses amis. » Alain Mathot n'a pas démenti



Le site de l'incinérateur Intradel à Herstal, inauguré en 2009.

suivant depuis le territoire belge n'a lieu qu'à 13 h 12. Entre les deux, son gsm est détecté sur le réseau SFR France jusque 12 h 30 au moins. Ce lundi-là, Alain Mathot prétend pourtant avoir eu une réunion à 8 h 30 à Liège avec André Gilles, Stéphane Moreau et Willy Demeyer, puis avoir assisté, à 14 heures, à une réunion de commission à la Chambre. Au cours des trois jours précédents cette journée très chargée, Mathot et Leroy ont eu cinq interactions téléphoniques.

connaître le repreneur du célèbre « temple du nu » : Philippe Lhomme, un businessman... liégeois. L'établissement a effectivement fermé deux mois pour travaux, durant l'été 2007, et a rouvert le 15 septembre avec un nouveau décor « cabaret ». Le 1<sup>er</sup> octobre, Mathot et Leroy ont quatre échanges téléphoniques. Trois jours plus tard, Alain Mathot se rend à Paris où il séjourne deux nuits à l'hôtel Scribe. Pour rencontrer Leroy au bar du Méridien avant d'aller au Crazy Horse ? →

# enquête affaire alain mathot

## → L'alibi du sponsoring

Devant le juge, Leroy a également expliqué que Mathot et lui avaient convenu ensemble d'un faux alibi : « Si quelqu'un nous avait vus, Alain Mathot et moi, à Paris, on aurait pu dire que la raison de notre rencontre était le sponsoring du club de football de Seraing. » Or, Leroy est très clair : « Je n'ai jamais parlé de sponsoring du club de Seraing avec Alain Mathot. C'est avec Adelio Tarquini que j'ai traité, et c'était à sa demande que nous avons sponsorisé ce club », à hauteur de 30 000 euros. Reste qu'Alain Mathot évoque effectivement cet alibi lorsqu'il est confronté à ses 71 contacts téléphoniques avec Leroy entre 2006 et 2008 : « S'il y a eu effectivement des contacts avec M. Leroy, cela ne peut être que dans le cadre du sponsoring du football. » CQFD ?

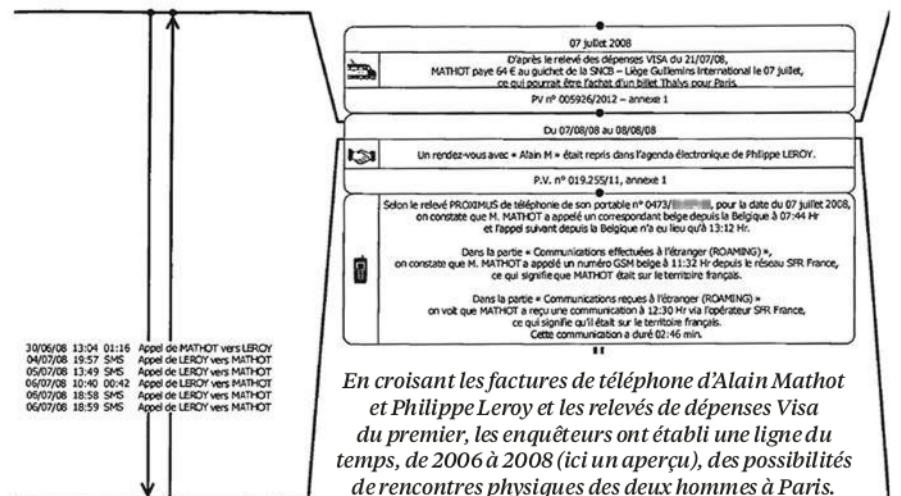
Selon Alain Mathot, Philippe Leroy le « charge » pour faire diversion, parce qu'il aurait gardé pour lui les 700 000 euros récupérés via la filière Basilien – ce que des devoirs d'enquête complémentaires sollicités par Alain Mathot n'ont pas pu confirmer. Sauf qu'en accusant Mathot à tort, Leroy se tire une balle dans le pied : il reconnaît avoir corrompu non plus une mais deux personnes. Et non plus pour 1 million mais pour 1,7 million d'euros. Il agraverait donc pénallement son cas.

## Codage et télégramme

Lors d'une perquisition le 14 juin 2010 dans le bureau d'Alain Mathot à l'hôtel de ville de Seraing, les enquêteurs ont découvert un document Microsoft Exchange contenant une quinzaine de mots



Léon-François Deferm, ami de la famille Mathot. Il a perçu un million d'euros d'Inova « pour des prestations invérifiables ».



En croisant les factures de téléphone d'Alain Mathot et Philippe Leroy et les relevés de dépenses Visa du premier, les enquêteurs ont établi une ligne du temps, de 2006 à 2008 (ici un aperçu), des possibilités de rencontres physiques des deux hommes à Paris.

de passe et codes secrets. Dans cette liste très confidentielle figure le numéro de gsm d'un certain « Phil » qui s'avère être Philippe Leroy. Sauf que le numéro a été « codé » par Alain Mathot en retranchant une unité à chaque chiffre du numéro : le code +33 devient +22 et ainsi de suite. Le fichier a été modifié la dernière fois le 29 avril 2008 : cinq mois avant les premières perquisitions. Or, Alain Mathot affirmera le contraire à deux reprises : « Il s'agit des coordonnées que j'ai obtenues lorsque je les ai redemandées après vos perquisitions. » En fait, il semble bien qu'il disposait du numéro codé de Leroy, sur son ordinateur, durant toute la période critique de 2006 à 2008.

Cette volonté d'occulter des éléments liés à un dossier dans lequel on affirme être « clean » interpelle. D'autant qu'elle s'est répétée juste après la première vague de perquisitions. Le 3 octobre 2008, deux jours après les premières saisies, Alain Mathot achète une carte de gsm prépayée (anonyme) ainsi que des recharges de crédit pour 90 euros. Le 8 octobre, il demande à Belgacom d'envoyer un... télégramme international à son ami Léon Deferm pour lui communiquer son nouveau numéro et lui suggérer de faire de même. « Si j'ai codé toutes ces données, c'est dans un état paranoïaque, après le moment où j'ai appris par la presse qu'une enquête était en cours », se justifiera Mathot devant les enquêteurs.

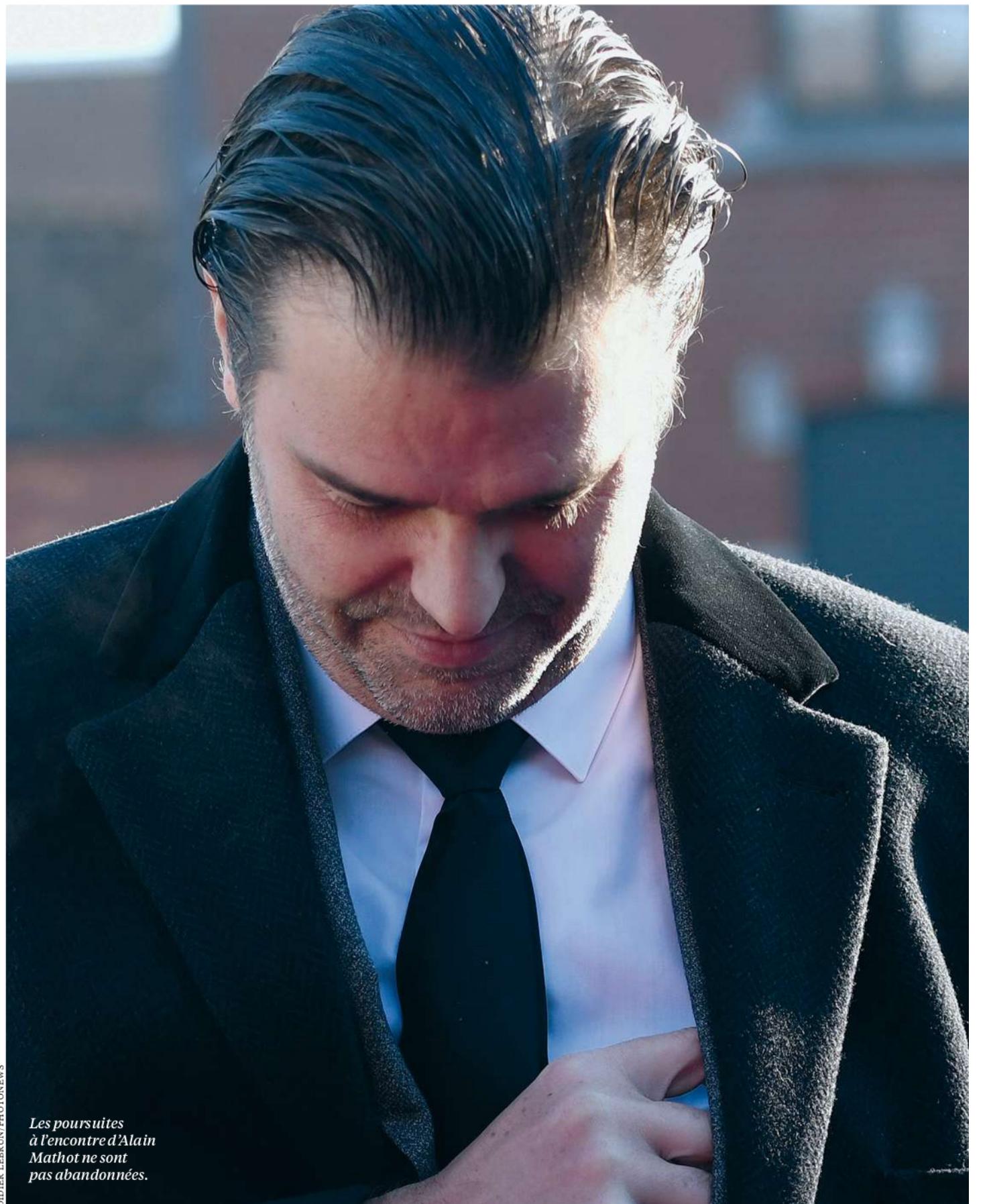
Reste que ces « précautions qu'habituellement seuls les mafieux utilisent », pour reprendre les termes d'un enquêteur, ne plaident guère en faveur d'un Mathot blanc comme neige. Surtout quand elles s'ajoutent à une succession de mensonges, d'omissions et de contradictions. Sale dossier. ♦

(1) <http://bit.ly/mathot-leroy>

Une enquête réalisée avec l'aide du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Un « IntradelLeaks » obtenu via Anticor.be

Le Vif/L'Express a pu consulter le dossier judiciaire Intradel via une fuite collectée par Anticor Belgium. Cette initiative citoyenne apolitique est le pendant belge d'Anticor France, association cofondée en 2002 par le juge anticorruption Eric Halphen. Avec l'aide de lanceurs d'alerte, Anticor vise à lutter contre la corruption et à réhabiliter la confiance entre les citoyens et leurs représentants via un meilleur accès aux données publiques et un réel contrôle citoyen. En France, Anticor a contribué à révéler plusieurs gros scandales, notamment avec Mediapart. Dans son sillage, Anticor Belgium souhaite faire de même et cherche des lanceurs d'alerte, juristes, graphistes, Web développeurs et bénévoles. Contact : [www.anticor.be/participer](http://www.anticor.be/participer).



DIDIER LERBRUN/PHOTONEWS

*Les poursuites  
à l'encontre d'Alain  
Mathot ne sont  
pas abandonnées.*

# LE POKER MENTEUR D'ALAIN MATHOT

Inculpé fin 2011 pour corruption, Alain Mathot était le grand absent du procès Intradel qui vient de s'achever à Liège. Protégé en 2016 par la N-VA, le député-bourgmestre PS de Seraing n'est pas pour autant tiré d'affaire. Zoom sur ses dépenses et sa défense.

PAR DAVID LELOUP

**E**lle était là, discrète, dans le fond de la salle. A chaque audience du procès. Fidèle comme une religieuse à la messe. L'oreille alerte, à l'instar d'une mante à l'affût de déclarations susceptibles de disculper celui qu'elle a épousé à Las Vegas en 2012. Appliquée, Laurence a retranscrit tous les débats dans ses grands cahiers. Pas pour Belga ni pour les quotidiens francophones belges auxquels elle collabore, comme chroniqueuse judiciaire. Non, c'est pour lui. Ces six derniers mois, elle a été les yeux et les oreilles d'Alain Mathot durant le procès d'Alain Mathot sans Alain Mathot. Ce fameux procès Intradel-Uvelia auquel le député-bourgmestre de Seraing a miraculeusement échappé grâce au soutien inattendu de la N-VA et de l'Open VLD qui, au printemps 2016, ont voté aux côtés du PS et du

SP.A contre la levée de son immunité parlementaire.

Comme son épouse, Le Vif/L'Express a suivi religieusement ce procès fleuve qui a démarré en décembre 2017 et vient de s'achever devant la 18<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Liège. Vingt-deux prévenus – 15 personnes et 7 sociétés – étaient poursuivis notamment pour des faits de corruption, faux, organisation criminelle et blanchiment, et ce dans le cadre du marché public relatif à la construction du nouvel incinérateur de l'intercommunale Intradel, inauguré en 2009 à Herstal. Un marché de 170 millions d'euros hors TVA remporté en 2005, contre toute attente, par la firme française Inova. Un marché dont quelque 12 millions d'euros de fonds publics ont, selon le parquet, été soutirés à Inova via trois filières « dont il est démontré qu'elles constituent quasi uniquement des mécanismes de détournement et de blanchiment de capitaux »,

peut-on lire dans un PV de synthèse rédigé le 13 septembre 2013 au terme de six ans d'enquête.

Pour rappel (*Le Vif/L'Express du 1<sup>er</sup> décembre 2017*), des prévenus ont avoué avoir commandité ou réalisé des fausses factures (Leroy, Basilien...) dans le but de corrompre pour obtenir le marché. D'autres ont été très généreusement rémunérés pour des prestations imaginaires ou quasi inexistantes (Deferm, Tarquini...). Et plus de six millions se sont volatilisés dans les méandres de paradis fiscaux plus ou moins exotiques (Bahamas, Liechtenstein...).

Alain Mathot, lui, est suspecté d'avoir reçu 720 000 euros de son corrupteur présumé en aveux, le patron d'Inova, Philippe Leroy, via une douzaine d'enveloppes de cash remises entre 2006 et 2008 lors d'autant de courts séjours dans des hôtels parisiens. En retour, le réseau de feu son père Guy Mathot, homme fort du PS liégeois jusqu'à son décès, en 2005, se serait activé pour truquer le marché et l'attribuer à Inova. Depuis que l'affaire a éclaté, fin 2008, Alain Mathot hurle son innocence.

Les avocats de la défense, et en particulier ceux des deux lobbyistes liégeois ayant touché 2,54 millions d'euros pour l'un (Adelio Tarquini) et 1,95 million pour l'autre (Dominique Cerutti), ont sollicité l'acquittement de tous les prévenus. Ils ont plaidé différents vices de procédure, le dépassement du délai raisonnable,

→ une enquête davantage à charge qu'à décharge, ou une trop grande proximité entre le juge d'instruction Philippe Richard et l'expert-comptable judiciaire Olivier Deblinde. Autant d'éléments devant déboucher, selon eux, sur l'irrecevabilité des poursuites.

Alors que le jugement est attendu ce vendredi 29 juin (sous réserve), le député fédéral Alain Mathot reste inculpé de corruption passive. Il reste aussi poursuivi pour faux en écriture, blanchiment d'argent, abus de biens sociaux, infractions relatives aux enchères publiques, fraude fiscale, organisation criminelle et escroquerie. Ces poursuites à son encontre ne sont pas abandonnées. Elles sont suspendues. Et la prescription est « gelée » tant qu'il bénéficie de l'immunité parlementaire. Mais, confirme au Vif/L'Express un magistrat du parquet, « le ministère public est obligé de mener son action jusqu'au bout afin d'obtenir, pour Alain Mathot, soit un non-lieu, soit un renvoi devant le tribunal ». Cette dernière hypothèse est-elle plausible ? Deux scénarios pourraient lui donner corps : la non-réélection d'Alain Mathot aux législatives de 2019, ou l'apparition d'un « élément nouveau » lié à la procédure en cours.

S'il n'est pas réélu en mai 2019 – soit parce qu'il ne figure pas sur la liste PS, soit parce qu'il n'obtient pas les voix nécessaires, soit parce qu'il aurait privilégié son mandat local de bourgmestre de Seraing bientôt non cumulable avec celui de député fédéral – il perdra son immunité. Et le parquet reprendra les poursuites là où il les avait laissées en 2016 : au stade de la chambre du conseil. Dans ce cas, il est fort probable qu'un procès Intradel « bis » voit le jour avec Alain Mathot, seul, sur le banc des accusés.

L'autre scénario pourrait s'écrire avant mai 2019. La commission des poursuites de la Chambre, qui avait refusé de lever l'immunité d'Alain Mathot, précise dans son rapport de mars 2016 que « le parquet peut poursuivre son instruction et déposer par la suite une nouvelle demande de levée de l'immunité parlementaire

auprès de la Chambre ». Pour cela, il faudrait un « nouvel élément », et c'est au parquet général d'apprécier ce qui peut en constituer un. Ce pourrait être, par exemple, le jugement attendu ce 29 juin. Si Philippe Leroy, le corrupteur présumé d'Alain Mathot, est jugé coupable de corruption, cela validerait, au niveau du fond, un dossier répressif que la commission des poursuites avait estimé, en surface, « pas suffisamment étayé » et suscitant « une impression de partialité » à l'égard du soldat Mathot. On aurait donc, sur la base des mêmes éléments matériels, un corrupteur condamné d'un côté, et un présumé corrompu « immunisé » de l'autre. Difficilement tenable pour la Chambre. A moins, bien sûr, que le dossier ne fasse pschitt et que Leroy soit blanchi de toute corruption.

Quo qu'il en soit, les grands axes de la défense d'Alain Mathot ont filtré dans la presse ces derniers mois. Ils méritent d'être examinés à la lune des éléments matériels présents dans le dossier judiciaire, dont Le Vif/L'Express a reçu copie. Cela afin de jauger les risques judiciaires que le député-bourgmestre encourt. Ou pas.

### Les arguments de Mathot

D'après Alain Mathot, l'argent liquide « noir » engendré par des fausses factures et récupéré à des distributeurs automatiques par Philippe Leroy, via des cartes anonymes, aurait été utilisé par ce dernier

poursuivi de dépenses personnelles. Notamment pour entretenir une maîtresse voire acheter des lingots d'or. D'ailleurs, Mathot, qui ne répond plus aux sollicitations du Vif/L'Express (il poursuit actuellement le magazine et l'auteur de cet article devant le Conseil de déontologie journalistique), affirme que l'enquête a démontré que toutes ses dépenses en cash ont pu être justifiées. Bref, Leroy aurait uniquement impliqué Mathot pour faire diversion et camoufler son enrichissement personnel. Examions ces arguments de plus près.

*« L'expertise comptable a démontré que je n'ai jamais dépensé plus que ce que j'avais gagné. En outre, ainsi que le présente le rapport de l'expert judiciaire, les montants que j'ai payés en cash pour une série de dépenses étaient nettement inférieurs au montant des retraits de cash que j'ai opérés à partir de mon compte en banque. »* (La Meuse, 30 novembre 2017)

Cette citation d'Alain Mathot est factuellement exacte mais totalement trompeuse. Le rapport de l'expert judiciaire Deblinde, daté du 24 août 2010, n'est qu'un tout premier rapport préliminaire analysant les comptes en banque du député-bourgmestre sis lors de la perquisition du 18 mai 2010 à son domicile. Durant la période suspecte, entre janvier 2005 et décembre 2009, le compte Delta Lloyd principal d'Alain Mathot totalise 183 311 euros de retraits en cash, alors

| Année | Paiements cash | Retraits Bancontact | Retraits guichet | Retraits (total) | Paiements cash moins retraits |
|-------|----------------|---------------------|------------------|------------------|-------------------------------|
| 2005  | 34 917         | 5 500               | 43 345           | 48 845           | 13 928                        |
| 2006  | 14 887         | 16 420              | 5 050            | 21 470           | 6 583                         |
| 2007  | 64 763         | 12 150              | 31 982           | 44 132           | -20 631                       |
| 2008  | 53 196         | 11 090              | 16 000           | 27 090           | -26 106                       |
| 2009  | 90 382         | 6 601               | 12 350           | 18 951           | -71 431                       |
| Total | <b>258 145</b> | <b>51 761</b>       | <b>108 727</b>   | <b>160 488</b>   | <b>-97 657</b>                |

*L'enquête judiciaire a montré qu'entre 2005 et 2009, Alain Mathot a dépensé en cash plus de 97 000 euros d'origine inconnue.*



De gauche à droite: Philippe Leroy (ex-patron d'Inova), Mme Masset et son client Roger Croughs (ex-directeur général d'Intradel), Dominique Cerutti (lobbyiste pour Inova), Alain Basilien (faux facteur de Leroy).

que les dépenses en espèces identifiées n'atteignent que 150 222 euros. Ce que suspectaient les enquêteurs, à savoir l'existence de dépenses en cash effectuées avec des billets non retirés à un guichet ou à un Bancontact – donc des billets qui pourraient provenir des enveloppes que Philippe Leroy affirme avoir remises à Alain Mathot –, n'apparaît pas dans ce rapport préliminaire.

Par contre, trois années d'enquête plus tard, une fois rassemblées toutes les factures personnelles conservées par Alain Mathot, celles qu'il a recherchées à la demande des enquêteurs, et celles récoltées par ceux-ci lors de visites chez ses fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs, le paysage est radicalement différent. Un PV de synthèse du 21 octobre 2013 montre qu'entre 2005 et 2009, Alain Mathot a dépensé plus de 258 000 euros cash, alors que ses retraits bancaires en espèces n'atteignent que 160 488 euros. Il a donc dépensé plus de 97 000 euros en liquide d'origine inconnue (voir tableau ci-contre).

A ce montant, les enquêteurs ajoutent plus de 75 000 euros de « paiements au noir » pour divers travaux effectués entre 2007 et 2009, dans le loft sérisien d'Alain Mathot, par des entrepreneurs ayant « oublié de facturer une partie des travaux réalisés ». Des travaux recensés dans un fichier Excel par le député-bourgmestre PS au sein d'une colonne baptisée « S.F. ». « Sans facture », décode

que j'avais gagné au casino de Cannes », où il a séjourné à l'occasion du salon immobilier Mipim, déclare-t-il. Vérifications faites par la police française au casino de Mandelieu-la-Napoule, les 15 et 16 mars 2010, Alain Mathot a... perdu 1 100 euros au lieu d'en avoir gagné 4 850. L'origine de ces fonds déposés sur son compte reste donc un mystère...

*« Pour savoir où sont ces 720 000 euros (NDLR : que Leroy prétend avoir remis à Mathot), mais aussi pour s'assurer de la véracité des accusations portées, sans doute aurait-il fallu enquêter sur le patrimoine de la seule personne qui prétend me les avoir remis. Ces devoirs d'enquêtes n'ont pas été faits. »* (La Meuse, 30 novembre 2017)

Ces devoirs d'enquête complémentaires ont été demandés par Alain Mathot lui-même dans un courrier daté du 11 octobre 2013 adressé au juge d'instruction. Ils ont été réalisés au travers d'une commission rogatoire envoyée au tribunal de grande instance de Nanterre le 7 novembre 2013 par le juge Richard. Celle-ci demandait notamment de « se faire produire la liste des comptes bancaires, comptes-titres, et coffres bancaires dont sont titulaires ou mandataires Philippe Leroy, son épouse et ses enfants ; se faire produire par les banques les mouvements des comptes bancaires et comptes-titres en question de 2005 à 2010 ; effectuer des perquisitions dans les coffres bancaires dont pourraient être titulaires Philippe Leroy et son épouse et faire réaliser un inventaire des valeurs qui s'y trouvent. »

Les premiers résultats de ce complément d'enquête sont arrivés au cabinet du juge d'instruction le 16 juin 2014. On y apprend que Philippe Leroy est ou a été titulaire de sept comptes dans trois banques, et qu'il disposait de 18 572,04 euros sur trois comptes encore actifs fin 2010. En 2011, il a bien acquis 3 % de la société Inova, mais au moyen d'un emprunt de 120 000 euros financé par l'actionnaire principal, la société Altawest. L'épouse de Leroy disposait pour sa part, fin 2010, de 25 080,29 euros répartis sur

→ trois comptes. A cette époque, le compte commun du couple affichait 18 935,63 euros. Les époux Leroy sont devenus propriétaires, en 2008, d'un appartement près de Boulogne-sur-Mer acquis pour 302 000 euros, dont 70 % environ financés par un prêt hypothécaire. Les enquêteurs français ajoutent qu'« aucun des membres de cette famille ne possède de comptes-titres, de coffres bancaires et a priori pas d'assurance-vie ». Des renseignements complémentaires préciseront par la suite que Leroy dispose de deux contrats d'assurance-vie d'une valeur de 13 000 euros chacun. Bref, si Philippe Leroy a conservé les 720 000 euros qu'il prétend avoir remis à Alain Mathot, la justice ne les a pas trouvés en France.

## Lingots en chocolat

Reste la piste des lingots d'or. Des photos numériques de quatre lingots ont en effet été découvertes, en novembre 2011, sur une clé USB de Philippe Leroy. Les photos dateraient de janvier 2009. Les lingots, d'un kilo chacun, sont numérotés. Certaines photos les montrent emballés dans des étuis Dexia. Ils vaudraient au total environ 150 000 euros. Interrogé en juillet 2013, Leroy a fourni une explication qui ne paraît pas très plausible : « Je n'ai jamais vu de lingot d'or de ma vie et ce n'est pas moi qui ai pris ces photos. J'ignore ce qu'elles font sur ma clé USB. » D'autres photos, inconnues de lui, dit-il, figurent aussi sur cette clé. Qui les y a copiées ? Mystère. Et Leroy de conclure : « Quand vous m'avez montré les photos, j'ai cru qu'il s'agissait de lingots en chocolat parce que Von Roll (NDLR : ex-actionnaire d'Inova) avait déjà fait une publicité avec de tels lingots en chocolat. »

Dexia ne disposant pas de données informatiques sur les achats d'or avant août 2011, Alain Mathot a demandé des devoirs complémentaires, qu'il a obtenus, afin d'interroger la société suisse Pamp, d'où proviennent les lingots. Celle-ci a la « très forte présomption » que ces lingots lui ont été achetés en avril 2002 par



MICHAEL KRAKOWSKI/BELGAIMAGE

*Le juge d'instruction Philippe Richard, chargé de l'affaire Intradel-Inova.*

la banque UBS de Zurich. « Malheureusement, les registres de l'année 2002 qui nous auraient permis de retracer les transactions ont été détruits », déclarera UBS à la justice. Bref, malgré des recherches assez poussées, le mystère des quatre lingots d'or reste entier. Et les 720 000 euros que Mathot accuse Leroy d'avoir détournés restent introuvables...

## Ruineuse maîtresse ?

C'est ici que la défense d'Alain Mathot invoquera alors la thèse de la maîtresse à entretenir. Une thèse que M<sup>e</sup> Molders-Pierre, l'avocat de Léon-François Deferm avait déjà exposée le 5 décembre 2017 à l'entame du procès. Et qui avait été relayée par Bel RTL une semaine plus tard...

Il est un fait que Philippe Leroy a entretenu une relation extraconjugale avec Noémie N., une ex-miss du Hainaut qui fut secrétaire d'Adelio Tarquini et mannequin-photo pour Dominique Cerutti, les deux lobbyistes liégeois d'Inova. « Ça a été une vraie relation de décembre 2006 à octobre 2008 », a-t-elle confirmé aux enquêteurs, interrogée en février 2014 à la demande d'Alain Mathot. Lors de leur premier rendez-vous, Leroy avait loué une suite au Fouquet's. Les tourtereaux

se sont ensuite revus régulièrement à Paris, au Crowne Plaza République. « Philippe payait les restaurants avec sa carte de société. Au début, il m'a acheté quelques toilettes pour que je sois présentable. Il lui arrivait aussi de retirer de l'argent liquide, pour ne pas que sa femme sache à quoi il a dépensé cet argent, me disait-il. En fait, Philippe se servait de deux cartes différentes, une d'Inova (la dorée) et une noire. Je me souviens qu'une des copines de Philippe m'avait fait remarquer qu'il avait une carte Visa noire. »

Ces déclarations ne démontrent en rien que l'argent noir retiré par Philippe Leroy durant sa liaison avec Noémie N., d'abord avec les cartes discrètes fournies par un certain Manuel Rocaspana (de décembre 2006 à septembre 2007), ensuite avec un second jeu de cartes tout aussi furtives vendues par la banque Invik (de septembre 2007 à octobre 2008), aurait été utilisé pour « entretenir sa maîtresse ». Et rien de tel n'est établi dans le dossier.

Agités par Alain Mathot, le pactole et les lingots introuvables de Philippe Leroy, ainsi que sa « ruineuse » maîtresse, ne doivent en tout cas pas occulter les éléments matériels qui accréditent la version de Leroy mis au jour par l'instruction judiciaire. Les relevés téléphoniques de Mathot et Leroy ont en effet révélé que les deux hommes ont eu 71 contacts entre 2006 et 2008, alors que Mathot déclarait, au début de l'enquête, à peine connaître Leroy. Sur cette période, Leroy affirme avoir remis à Mathot une douzaine d'enveloppes de cash dans des hôtels à Paris. Or, le député-bourgmestre a payé avec sa carte Visa huit séjours express dans de tels hôtels, et a eu des contacts avec Leroy durant quatre de ces séjours. C'est de cela, et de ses quelque 180 000 euros de dépenses cash d'origine inconnue, que le bourgmestre de Seraing devra peut-être s'expliquer, un jour, devant le tribunal. Il sait en tout cas déjà qui sera dans le fond de la salle. ♦

Enquête réalisée avec l'aide du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.